

REECRIRE LES REGLES DU JEU ET METTRE FIN AUX INEGALITES MONDIALES

CE QUE PEUVENT FAIRE LES DEPUTE-E-S DE LA XVI LEGISLATURE 2022-2027

La crise du COVID-19 a montré qu'il n'est tout simplement plus possible de penser le futur de notre pays sans se soucier de ce qu'il se passe dans le reste du monde. Nous avons appris à nos dépens que les virus traversent les frontières, que les conflits ont des répercussions mondiales et que les conséquences du changement climatique affecteront l'ensemble de la population de la planète, qu'on en soit à l'origine ou pas.

Ce constat n'est pas nouveau : en 2015 la communauté internationale a adopté 17 Objectifs de développement durable à atteindre avant 2030. Ces objectifs communs garantissent un avenir meilleur et plus durable pour la planète et sa population. Mais ils ne seront un succès que si nous œuvrons ensemble à ne laisser personne de côté, et surtout pas les personnes les plus vulnérables, qu'elles vivent de l'autre côté de la rue ou à l'autre bout du monde.

Or, nous sommes en train de faire exactement l'inverse. Le monde est de plus en plus inégalitaire et certaines régions et populations sont complètement laissées pour compte dans notre course au progrès et au bien-être. **700 millions de personnes dans le monde vivent toujours sous le seuil de l'extrême pauvreté, et pour la première fois depuis les années 1990, ce chiffre a augmenté de 150 millions de personnes.** 800 millions de personnes souffrent de la faim dans le monde, 90 % des enfants âgés de dix ans dans les pays pauvres ne savent ni lire ni comprendre une phrase simple à l'écrit, et 54 % des femmes seulement ont accès à des services modernes de planning familial en Afrique subsaharienne.

Le COVID-19 l'a souligné : lorsqu'une crise frappe, les pays les plus riches sont mieux équipés pour y répondre que les plus pauvres. Près d'un an après l'administration des premiers vaccins dans les pays riches, 85 % des populations des pays pauvres n'y ont toujours pas accès.

Les grandes crises doivent nous conduire à repenser la manière dont le système fonctionne. La Grande Dépression a entraîné l'adoption du New Deal aux Etats-Unis, la Seconde Guerre Mondiale a conduit à la création du Plan Marshall et des institutions de Bretton Woods. **Réécrire les règles du jeu est donc la lourde tâche qui incombe aux nouveaux responsables politiques.** Les priorités de notre pays pour les 5 prochaines années doivent être de lutter contre les conséquences des crises du COVID, des conflits et du changement climatique, de soutenir la relance des pays africains et d'agir en tant que véritable partenaire du continent afin qu'il conserve et développe ses propres richesses.

Nous sommes convaincus qu'œuvrer pour un monde meilleur là-bas, c'est aussi participer à la construction d'un monde meilleur ici. Les cinq prochaines années doivent être celles d'un monde plus juste et égalitaire, dans lequel nous sommes toutes et tous égaux. Un monde où l'extrême pauvreté et les maladies évitables sont en voie de disparaître. **Un monde où la lutte contre les inégalités mondiales n'est plus considérée comme un acte de charité, mais comme un acte de justice.**

Les recommandations de ONE pour lutter contre les inégalités mondiales au cours des 5 prochaines années

I. Lutter contre les conséquences des crises du COVID, des conflits et du changement climatique

Nous faisons aujourd'hui face à la convergence des crises du COVID-19, de la guerre en Ukraine et du changement climatique, dont les conséquences sont désastreuses. Pourtant, ces crises ne sont ni perçues ni combattues comme ce qu'elles sont : plus que des crises humanitaires, ce sont des crises qui bouleversent profondément des pans entiers de nos sociétés et qui créent un désordre mondial destructeur. Pour faire face à cette accumulation de crises, les nouveaux responsables politiques doivent au cours des **100 premiers jours de leur mandat** :

➤ Soutenir les économies africaines face à la crise grâce aux droits de tirage spéciaux du FMI

Les pays du G20 ont pu maintenir leurs économies à flot grâce à des plans de relance représentant près de 20 % de leur PIB, contre moins de 2 % dans les pays à revenu faible¹. Pourtant, les pays africains n'ont reçu que 5 % des nouvelles ressources financières débloquées par le FMI pour la crise (les droits de tirage spéciaux²), perpétuant les inégalités au sein des mesures de relance. Pour cela, la France doit :

- s'engager à **réallouer, dans un premier temps, 30 % des droits de tirage spéciaux (DTS)** qui lui ont été attribués aux pays les plus vulnérables afin de leur permettre de contrer le choc économique dû à la crise.
- s'engager, dans un second temps, à **redistribuer une très grande majorité – au minimum 75 % – de ses DTS**, dès que les mécanismes adéquats pour leur utilisation auront été mis en place.

Pour en savoir plus sur les DTS et la manière dont ils sont utilisés par les pays partenaires, [voir notre visualisation de données sur les DTS ici](#)³.

➤ Aller au-delà de nos engagements d'aide publique au développement afin de soutenir les pays vulnérables face à la guerre en Ukraine et l'augmentation de l'insécurité alimentaire, notamment grâce à la taxe sur les transactions financières

La flambée des prix des matières premières et l'arrêt des exportations de blés de l'Ukraine et de la Russie impactent directement les pays africains : 50 millions de personnes supplémentaires souffrent de la faim dans le monde. Afin de dégager des ressources additionnelles nécessaires pour répondre à cette nouvelle crise, la France devrait utiliser le levier de la taxe sur les transactions financières. Mise en œuvre par Nicolas Sarkozy suite à la crise financière de 2008, elle est à la fois une mesure de justice fiscale et de solidarité⁴. Elle mériterait cependant d'être renforcée afin de dégager des ressources additionnelles pour les pays en développement. Pour cela, la France doit :

- **allouer 260 millions d'euros au Programme Alimentaire Mondial** de toute urgence, la « juste part » de la France au regard de son poids économique.

¹ IMF Fiscal Monitor Database of Country Fiscal Measures in Response to the COVID-19 Pandemic, <https://www.imf.org/en/Topics/imf-and-covid19/Fiscal-Policies-Database-in-Response-to-COVID-19>

² Les droits de tirage spéciaux du FMI sont un avoir de réserve international créé en 1969 qui permet de fournir des liquidités et compléter les réserves officielles des pays qui en bénéficient afin de financer leur balance des paiements.

³ <https://www.one.org/africa/issues/covid-19-tracker/explore-sdrs/>

⁴ Voir le discours de Nicolas Sarkozy, Président de la République, sur les efforts de la France en faveur du développement, 21 octobre 2011, <https://www.vie-publique.fr/discours/183291-declaration-de-m-nicolas-sarkozy-president-de-la-republique-sur-les-e>. Cette mesure est d'autant plus d'actualité que le monde financier a bénéficié de la crise causée par la guerre en Ukraine : la TTF française a ainsi rapporté 498 millions d'euros supplémentaires en 2022 par rapport aux prévisions (source : PLFR 2022). Les recettes de la TTF ont augmenté de 50% depuis 2019, dont rien n'a bénéficié à la solidarité internationale.

- **élargir l’assiette de la TTF française** pour y intégrer les transactions intra-journalières⁵, en augmenter le taux afin de lever plus de ressources⁶, allouer 100 % de ses recettes à l’aide publique au développement et **faire aboutir le projet de TTF européenne**, vieux de 10 ans.
 - **continuer d’accroître la quantité et la qualité de notre aide publique au développement pour atteindre 0,7 % de l’APD en 2025** (plus d’informations ci-dessous).
 - **garantir que les financements alloués à l’Ukraine ainsi que le coûts d’accueils des réfugiés ukrainiens sur notre territoire** – deux politiques cruciales que ONE soutient – soient des financements additionnels aux engagements préexistants en matière d’aide au développement, donc additionnels aux 0,7 % du RNB pour l’APD que nous devons atteindre en 2025. Pour la France, ce sont potentiellement 2,6 milliards d’euros qui pourraient être détournés de leur objectif premier de réduction de l’extrême pauvreté dans les pays les plus pauvres.
- Pour en savoir plus sur l’impact de l’invasion de l’Ukraine sur la sécurité alimentaire mondiale, voir [notre visualisation de données sur l’insécurité alimentaire ici](#)⁷, et sur son impact sur l’aide au développement, voir [notre visualisation de données sur l’APD dirigée vers l’Ukraine ici](#)⁸.

➤ En finir avec les inégalités d’accès aux soins partout sur la planète

La pandémie de COVID-19 a montré que nous avons encore un long chemin à parcourir avant de garantir un accès équitable aux outils médicaux de base sur la planète : plus de deux ans après la propagation en masse du virus, seuls 19 % de la population des pays pauvres a eu accès au vaccin, contre 75 % dans les pays riches. Le COVID-19 a également eu un impact sanitaire sur d’autres maladies : pour la première fois depuis les années 2000, la lutte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme a reculé⁹. Pour en finir avec le COVID-19, le sida, la tuberculose et le paludisme, la France doit :

- soutenir la mise en place d’un système universel et transparent de suivi des vaccins pour que l’ensemble des fabricants de vaccins et des gouvernements mettent à disposition les données dont ils disposent sur la production mondiale, les contrats conclus, les prix pratiqués, la répartition et les livraisons prévues.
- allouer aux dispositifs COVAX et AVAT (African Vaccine Acquisition Trust) jusqu’à 20 % de la production mondiale de vaccins homologués par l’OMS via des achats ou des dons, afin de permettre un approvisionnement à un rythme comparable à celui des pays développés.
- soutenir un renforcement de l’accord trouvé au sein de l’OMC sur la propriété intellectuelle afin qu’une réelle dérogation aux accords ADPIC soit adoptée pour lever les obstacles de la propriété intellectuelle pour la production d’outils médicaux. Cela entraînera une augmentation de la production mondiale en permettant leur production dans les pays à faible revenu.
- augmenter de 30 % la contribution française au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme pour atteindre 1 685 millions d’euros dans le cadre de la 7^{ème} reconstitution de ses ressources organisée en septembre 2022. Cela permettra de sauver 20 millions de vies supplémentaires entre 2023 et 2026, de rattraper le retard accumulé à cause du COVID-19 et de renforcer les systèmes de santé afin de préparer les futures pandémies. Cette augmentation ne représente que 3 % des financements qui seront disponibles pour l’aide au développement d’ici 2025.

⁵ Ce sont des transactions à haute fréquence qui consistent à transmettre automatiquement et à très grande vitesse des ordres sur les marchés financiers grâce à des programmes informatiques complexes. Elles représentent entre 21 % et 45 % des volumes de transactions réalisées sur les actions de la bourse de Paris.

⁶ Les transactions d’actions sont aujourd’hui taxées à hauteur de 0,3 %, nous recommandons d’augmenter ce seuil à 0,5 %, aligné sur la Stamp Duty britannique.

⁷ <https://www.one.org/africa/issues/covid-19-tracker/explore-ukraine/>

⁸ <https://www.one.org/international/aid-data/oda-to-ukraine/>

⁹ Les décès liés à la tuberculose augmentent pour la première fois depuis 10 ans et les décès liés au paludisme ont augmenté de 12% pendant la pandémie

II. Soutenir la relance des pays africains et créer des opportunités pour toutes et tous

Afin de soutenir et de financer une reconstruction qui se concentre sur celles et ceux qui en ont le plus besoin, de renforcer l'adaptation au changement climatique tout en créant des perspectives d'avenir pour la jeunesse du continent africain, les nouveaux responsables politiques doivent mettre en œuvre les mesures suivantes **avant la fin de la première année de leur mandat** :

➤ Investir dans la création d'emplois verts en Afrique

L'Afrique a besoin d'environ 15 millions de nouveaux emplois décents chaque année pour tirer parti de son dividende démographique, reflété par une population jeune en plein essor. Compte tenu de l'impact négatif croissant du changement climatique sur les moyens de subsistance en Afrique¹⁰, la résilience climatique doit être prise en compte dans les efforts de développement du continent. Afin d'aider à créer des opportunités d'emploi pour la jeunesse africaine tout en luttant contre le changement climatique, la France doit :

- investir dans la création d'emplois de qualité en Afrique, notamment par le biais de l'AFD et de Proparco, en mettant l'accent sur la création d'emplois verts¹¹.
- assumer la nécessité d'une justice climatique par la reconnaissance de la responsabilité historique des pays développés dans le changement climatique. Cette responsabilité doit se traduire par le soutien de la France à la création de la « Facilité financière de Glasgow pour les pertes et dommages » proposée par le G77, ainsi que le versement d'une première contribution financière, à l'image de l'initiative écossaise¹².

➤ Lutter contre le changement climatique

Le changement climatique affecte de manière disproportionnée les personnes vivant dans la pauvreté alors que ce sont celles qui ont le moins contribué au problème. Les 10 pays les plus vulnérables au changement climatique se trouvent en Afrique¹³ et les 3/5 du continent africain se réchauffent deux fois plus vite que la moyenne mondiale, ce qui met en danger un demi-milliard de personnes. Pour lutter contre le phénomène et protéger les 132 millions de personnes qui pourraient plonger dans l'extrême pauvreté au cours des dix prochaines années, la France doit :

- assumer sa juste part de l'engagement des pays développés d'allouer 100 milliards de dollars pour l'atténuation et l'adaptation au changement climatique dans les pays à faible revenu, principalement sous forme de dons, et garantir que tous les prêts soient concessionnels.
- allouer 50 % des financements climat aux efforts d'adaptation et augmenter la part versée aux pays les moins avancés (PMA) et aux petits Etats insulaires en développement (PEID)¹⁴.

➤ Libérer l'Afrique du fardeau de la dette

La dette des pays africains n'a cessé d'augmenter depuis 2007, plaçant aujourd'hui près de 2/3 en situation de surendettement ou à haut risque de le devenir. Cette situation a des conséquences sociales inévitables : dans 64 pays en développement - dont la moitié sont en Afrique – le budget du remboursement de la dette est supérieur au budget de la santé¹⁵. Afin de permettre aux pays à revenu faible de libérer des ressources pour financer leur propre développement, la France doit :

- améliorer la portée du Cadre Commun pour le traitement de la dette – lancé par le G20 en novembre 2020 – en augmentant la transparence du processus et des négociations, en créant des incitations à la candidature de pays très

¹⁰ Le changement climatique coûte à la plupart des économies africaines entre 3 % et 5 % du PIB par an, certaines subissant des pertes allant jusqu'à 10 % du PIB, avec les pertes d'emplois qui en découlent.

¹¹ Une analyse récente de la CEA a montré que les investissements dans les secteurs verts engendrent une création d'emplois nettement plus importante que les investissements traditionnels basés sur les énergies fossiles.

¹² L'Écosse a été le premier pays à répondre à l'appel du G77 en annonçant 1 million de livres sterling (1,17 million d'euros) pour financer les pertes et dommages irréversibles induits par le changement climatique.

¹³ Notre Dame Global Adaptation Initiative, 2022, ND-GAIN Country Index, Vulnerability and Readiness, <https://africaclimateconversations.com/financing-change-in-africa-where-are-we/>.

¹⁴ Aujourd'hui 1/3 seulement des financements climat de la France financent l'adaptation, et 85 % sont sous forme de prêts.

¹⁵ <https://jubileedebt.org.uk/press-release/sixty-four-countries-spend-more-on-debt-payments-than-health>, https://jubileedebt.org.uk/wp-content/uploads/2020/04/Debt-payments-and-health-spending_13.04.20.pdf

endettés et en garantissant la participation des créanciers privés. En tant que secrétariat du Club de Paris, la France dispose de la légitimité et de l'expérience nécessaires pour y parvenir.

- soutenir au-delà du Cadre Commun une publication de toutes les données liées à la dette dans un format ouvert et centralisé, ainsi qu'une réforme des agences de notation.

Pour en savoir plus sur l'endettement des pays africains et les conséquences qui en découlent, voir [notre visualisation de données sur la dette ici](#)¹⁶.

III. Agir d'égal à égal en tant que véritable partenaire du continent africain

Afin de permettre au continent africain de conserver et de bénéficier des richesses dont il est propriétaire et d'en créer de nouvelles, les nouveaux responsables politiques doivent mettre en œuvre les mesures suivantes **avant la fin de leur mandat en 2027** :

➤ Empêcher le dépouillement du continent en luttant contre les flux financiers illicites

Les pays africains perdent chaque année 89 milliards de dollars à cause des flux financiers illicites, soit autant de ressources qu'ils pourraient investir dans le renforcement de leur système de santé ou dans leurs propres systèmes éducatifs. Pour lutter contre ce dépouillement incessant, la France doit :

- imposer aux multinationales françaises de publier en format ouvert et centralisé un reporting pays par pays public avec les informations de base concernant leurs activités et les impôts qu'elles payent dans tous les pays où elles opèrent. Cela permettrait de savoir si les entreprises payent leurs impôts là où ils sont dus et de déceler les montages d'évasion fiscale. La France doit également porter cette ambition au niveau européen¹⁷.
- mettre fin aux sociétés écrans soutenant la création d'un registre public en format ouvert et centralisé des bénéficiaires effectifs des sociétés et des trusts dans l'Union européenne lors de l'actuelle révision de la directive anti-blanchiment (AMLD 6), et en améliorant la transparence et la portée des registres français¹⁸.
- lutter contre les abus qui peuvent survenir dans les secteurs extractifs (minier, gazier et pétrolier) en renforçant l'obligation pour les entreprises extractives françaises de déclarer publiquement les paiements aux gouvernements des pays tiers dans un registre public ouvert et centralisé. La France doit également devenir un membre à part entière de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives et soutenir le renforcement de son action et de son périmètre¹⁹.

➤ Préparer les futures pandémies et investir dans les capacités de production d'outils médicaux en Afrique

8 millions de personnes dans les pays à revenu faible ou intermédiaire meurent chaque année de maladies qui devraient être prises en charge par leur système de santé. De nombreuses personnes pauvres et vulnérables n'ont pas accès aux soins de santé car elles n'en ont pas les moyens, et l'Afrique a ainsi presque deux fois plus de maladies par habitant que le reste du monde. La pandémie de COVID-19 a montré que le renforcement des systèmes de santé n'est pas qu'une question de santé mondiale : une pandémie que nous ne pouvons gérer menace la sécurité de tous les pays et remet en cause le fonctionnement entier de nos sociétés. Afin de nous préparer au mieux aux futures pandémies, la France doit demander :

- la réforme de la gouvernance mondiale et des normes qui la régissent afin de créer des mécanismes internationaux capables de favoriser la coopération internationale lors de futures pandémies et la participation des pays les plus vulnérables. Ces mécanismes devraient prévoir dès à présent la levée des brevets sur les principaux outils médicaux en cas de pandémie décrétée par l'OMS.
- la mise en place de financements pérennes pour soutenir les politiques publiques en matière de santé.

¹⁶ <https://www.one.org/africa/issues/covid-19-tracker/explore-debt/>

¹⁷ Le contenu de directive sur la transparence fiscale des grandes entreprises multinationales adoptée par l'UE fin 2021 a été tellement affaibli qu'il ne permettra pas de lutter efficacement contre les pratiques d'évasion fiscale.

¹⁸ Les registres français des bénéficiaires effectifs des sociétés et des trusts devraient être rendus publics en format ouvert, centralisé sur une seule et même plateforme, comprendre l'ensemble des propriétaires réels directs ou indirects et être étendus aux entités étrangères qui établissent des relations d'affaires ou investissent en France.

¹⁹ La France devrait soutenir activement le renforcement de la norme ITIE afin d'y inclure la divulgation des risques climatiques et établir des sanctions claires et opportunes pour toutes les entreprises soutenant l'ITIE, y compris les membres du conseil d'administration, qui ne remplissent pas leurs obligations.

- la mise en place d'un plan spécifique pour lutter contre les impacts du changement climatique sur la santé mondiale, qui est, selon l'OMS, la plus grande menace du siècle pour la santé publique.

La France doit aussi financer le renforcement des systèmes de santé africains ainsi que les mécanismes qui permettent de favoriser le transfert de technologies entre les pays sur l'ensemble des innovations dans le domaine médical²⁰ et garantir que les entreprises françaises et européennes y participent pleinement en partageant des connaissances qui couvrent l'ensemble de la chaîne de production.

➤ Garantir que les voix des pays africains soient entendues et prises en compte

Aujourd'hui encore, trop de décisions qui affectent les pays africains sont prises sans eux. Afin de garantir que ces derniers soient toujours présents à la table des négociations et de rééquilibrer les forces au niveau mondial, la France doit :

- s'engager à inviter les pays africains à la table des négociations, d'égal à égal, lors de tous les événements internationaux qu'elle organise, et notamment lors du G7 de 2026.
- demander la création d'un G21 qui réunisse le G20 actuel et l'Union Africaine, comme demandé par Macky Sall, Nana Akufo-Addo et Jeffrey Sachs.
- porter la voix des pays africains dans toutes les instances internationales et demander à ce que celles-ci intègrent équitablement les pays africains dans les processus de négociations et de prises de décisions.
- soutenir la création d'un tout nouveau mécanisme de restructuration de la dette dans un forum neutre, représentant les intérêts de tous et dans lequel les négociations pourront s'opérer d'égal à égal avec les pays endettés.

Les premiers chantiers des député·e·s de la XVI législature

Dans un monde déstabilisé par la convergence des crises actuelles, l'action de la France en matière de politique extérieure devient plus que jamais cruciale. Or, l'Assemblée nationale a un rôle déterminant à jouer dans la définition et la mise en place de la politique de développement, comme elle l'a démontré par le passé. Que ce soit via les véhicules législatifs, notamment budgétaires, ou par son pouvoir d'interpellation du gouvernement, elle peut influencer cette politique et s'assurer qu'elle réponde aux engagements internationaux et aux besoins des populations les plus pauvres et les plus vulnérables.

L'aide publique au développement : premier levier de l'action parlementaire

Parmi les outils dont dispose le Parlement, l'aide publique au développement (APD) occupe une place centrale : c'est un investissement d'avenir dont les impacts sur la stabilité du monde et sur la réduction de l'extrême pauvreté et des inégalités sont majeurs. Durant tout leur mandat, les député·e·s seront amené·e·s à se prononcer et à influencer cette politique. [Ils ont par exemple voté en 2021 une loi de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales](#)²¹, qui a permis de fixer les grandes orientations stratégiques de la politique de développement de la France, ainsi que la trajectoire financière de la mission « aide publique au développement », cœur de l'APD française. En 2017, les député·e·s ont également voté l'augmentation du budget de l'APD de 365 millions d'euros. L'aide publique au développement a ainsi augmenté considérablement entre 2016 et 2022, passant de 0,37 % à 0,56 % du RNB.

Deux processus amèneront les député·e·s à se prononcer sur les moyens financiers de la politique de développement de la France dès l'automne 2022 : l'actualisation de la loi sur la lutte contre les inégalités mondiales et le vote du budget 2023.

Le projet de loi de finance pour 2023

Les député·e·s sont amené·e·s à jouer un rôle important tous les ans dans le cadre de l'examen et du vote du projet de loi de finance pour l'année suivante : le PLF. Lors de ces discussions, les crédits de chaque mission de l'Etat, y compris la mission aide publique au développement, sont examinés et votés. Les député·e·s ne peuvent pas augmenter les crédits d'une mission

²⁰ tels que le Hub de transfert sud-africain créé par l'OMS ou le Medicine Patent Pool

²¹ <https://www.vie-publique.fr/loi/277797-loi-4-aout-2021-programmation-aide-publique-developpement-solidaire>

particulière pour des raisons d'équilibre budgétaire²². Ils peuvent cependant acter une hausse de l'aide au développement par le biais de la taxe sur les transactions financières²³, qu'il est possible de renforcer en :

- augmentant le taux (une augmentation du taux de 0,2 % à 0,3 % a été voté par les député·e·s en 2017)
- élargissant l'assiette (l'inclusion des transactions intra-journalières avait été votée par le Parlement en 2016 puis 2017, pour finalement être supprimé par le gouvernement)
- augmenter la part des recettes allouée au développement²⁴.

→ Lors de l'examen du PLF 2023, les député·e·s devraient voter en faveur de l'allocation de 100 % des recettes de la TTF au développement, augmenter le taux de la taxe de 0,3 à 0,5 pour s'aligner sur la taxe britannique et réinstaurer l'imposition des transactions intrajournalières, qui sont les transactions les plus spéculatives et donc les plus nocives pour l'économie réelle.

La TTF : outil de justice fiscale et de solidarité internationale

La TTF a été conçue pour corriger l'ampleur des inégalités dues à la mondialisation. Avec une explosion des transactions boursières mondiales, dont le montant a été multiplié par 300 en 40 ans, **le secteur financier s'impose comme l'un des principaux bénéficiaires de la mondialisation**. Suite à la crise de 2008, l'explosion de la bulle spéculative pointe du doigt la nécessité d'une régulation des transactions financières afin que celles-ci n'échappent plus à l'impôt. C'est un outil qui vise à taxer de façon très faible le secteur financier, grand gagnant de la mondialisation, pour le mettre à contribution de la lutte contre l'extrême pauvreté. Au-delà de son aspect symbolique fort, l'affectation de la TTF s'affirme comme un régulateur des inégalités aggravées par la mondialisation. Elle est d'ailleurs généralement plus connue sous le nom de taxe Robin des Bois.

C'est une taxe intelligente en matière de risque : avec son taux d'imposition très bas qui peut être appliqué à une large gamme de produits, elle serait indolore mais avec un impact considérable.

Instaurée en France en 2012 par Nicolas Sarkozy, qui la présente dès le début comme un outil de financement du développement²⁵, elle a vu son assiette, son taux et son allocation au développement s'élargir progressivement. Elle rapporte aujourd'hui environ 2,1 milliards d'euros, dont 25 % environ sont alloués au développement. **Ses recettes ont augmenté de 50 % depuis 2019, et le PLFR 2022 indique qu'elle a rapporté, rien que cette année, 500 millions d'euros supplémentaires par rapport aux prévisions.**

Cinq autres États membres de l'UE ont déjà mis en place une TTF au niveau national, **sans démonstration d'un quelconque impact sur la compétitivité** : Belgique, Finlande, Irlande, Italie, Espagne et Pologne. **De nombreux centres financiers mondiaux possèdent une TTF et sont en plein essor**, notamment Hong Kong, Singapour, l'Afrique du Sud, la Suisse et le Royaume-Uni.

Emmanuel Macron s'était engagé en 2017 à instaurer cette taxe au niveau européen et à allouer la totalité de ses recettes à la lutte contre les inégalités mondiales²⁶.

²² L'article 40 de la constitution rappelle en effet que « *les propositions et amendements formulés par les membres du Parlement ne sont pas recevables lorsque leur adoption aurait pour conséquence soit une diminution des ressources publiques, soit la création ou l'aggravation d'une charge publique* ». <http://www2.assemblee-nationale.fr/decouvrir-l-assemblee/role-et-pouvoirs-de-l-assemblee-nationale/les-fonctions-de-l-assemblee-nationale/les-fonctions-legislatives/la-recevabilite-financiere-des-initiatives-parlementaires-au-regard-de-l-article-40-de-la-constitution-et-des-dispositions-organiques-relatives-aux-lois-de-finances-et-aux-lois-de-financement-de-la-securite-sociale>

²³ Toute augmentation des fonds alloués à l'aide au développement doit cependant être gagée. Ce gage est généralement permis grâce à la taxe sur le tabac. Le gouvernement peut ensuite décider de lever le gage, après le vote de l'amendement permettant l'augmentation de ces fonds.

²⁴ Cette part est de 30 % environ aujourd'hui

²⁵ Voir la Déclaration de M. Nicolas Sarkozy, Président de la République, sur les efforts de la France en faveur du développement, 21 octobre 2011, <https://www.vie-publique.fr/discours/183291-declaration-de-m-nicolas-sarkozy-president-de-la-republique-sur-les-e>

²⁶ Voir le Discours d'Emmanuel Macron pour une Europe souveraine, unie, démocratique, 26 septembre 2017, <https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2017/09/26/initiative-pour-l-europe-discours-d-emmanuel-macron-pour-une-europe-souveraine-unie-democratique>

L'actualisation de la loi sur la lutte contre les inégalités mondiales

Les orientations et la planification financière de notre politique de développement sont définies dans la loi. La première loi sur le développement a été adoptée en 2014, puis révisée en 2021 pour mener à l'adoption de la loi n° 2021-1031 du 4 août 2021 de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales²⁷. Cette loi entérine de nombreuses avancées, dont l'objectif d'atteindre l'allocation de 0,7% du RNB à l'aide publique au développement en 2025. Elle prévoit également une trajectoire pour les crédits de paiements alloués à la mission « aide publique au développement » entre 2020 et 2022, programmation qui doit être complétée avant la fin de l'année pour 2023, 2024 et 2025 après consultation et vote au Parlement (II de l'Article 2). Le budget de l'aide publique au développement française est réparti dans différents programmes et ministères mais le cœur de cette politique réside dans la mission « aide publique au développement » dont bénéficient à la fois le Quay d'Orsay et Bercy²⁸.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Mission APD (millions €)	2 605	2 701	3 078	3 268	3 925	4 900
APD totale (millions €)	10 052	10 284	10 908	12 459	17 274	14 619
% APD/RNB	0,43 %	0,43 %	0,44 %	0,53 %	0,52 %	0,56 % (indicatif)

La mission APD constitue le cœur de l'APD française : c'est grâce aux crédits de cette mission que sont financées les activités de dons visant à renforcer les secteurs sociaux essentiels dans les pays les plus pauvres.

→ Lors du vote sur l'extension de la trajectoire jusqu'en 2025 (ou 2027), les député-e-s devraient garantir que la mission « aide publique au développement » recueille la majorité des augmentations prévues pour atteindre les 0,7 % du RNB.

Cela est d'autant plus nécessaire que la marge de manœuvre financière disponible pour les pays les plus pauvres pourrait être fortement impactée par l'impact de la guerre en Ukraine. Les financements alloués à l'Ukraine ainsi que les coûts d'accueils des réfugiés ukrainiens sur notre territoire – deux politiques cruciales que ONE soutient – seront comptabilisés comme de l'APD, et limiteront les ressources disponibles pour les autres pays si nous ne dépassons pas nos engagements précédents. Ces deux financements doivent donc être additionnels aux 0,7 % du RNB pour l'APD que nous devons atteindre en 2025.

Au-delà de la quantité de financements disponibles, la qualité de l'APD française mériterait aussi d'être renforcée : elle est aujourd'hui encore trop composée de financements qui ne quittent pas le territoire français. L'APD devrait se concentrer davantage sur les pays les plus pauvres : 50 % de notre APD devrait être allouée aux Pays les Moins Avancés et 25 % aux pays prioritaires de l'aide française (voir en Annexe pour plus d'informations).

Le pouvoir d'interpellation du Parlement

Les député-e-s peuvent également exercer une influence importante sur le gouvernement grâce à son pouvoir d'interpellation qui peut prendre différente forme :

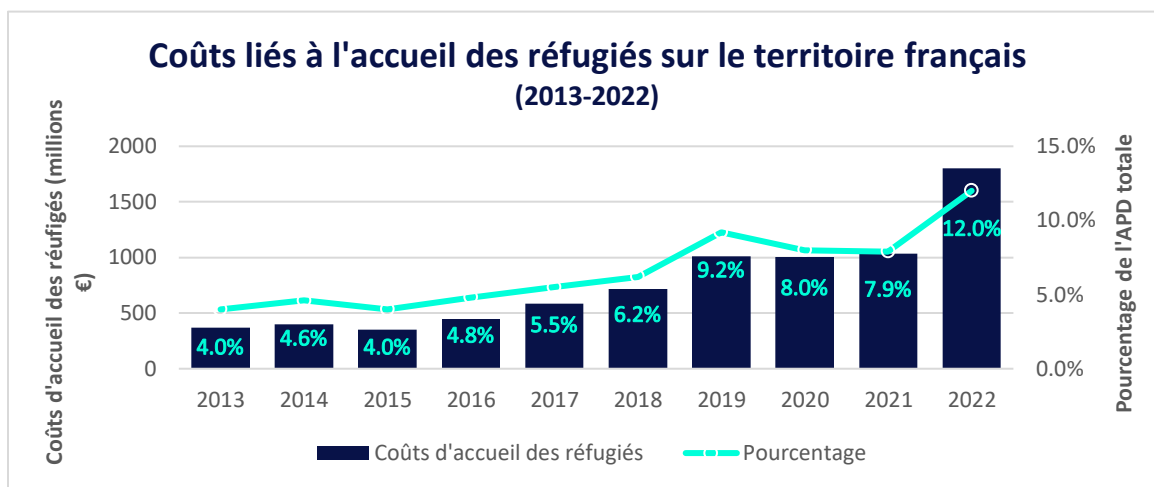
²⁷ <https://www.vie-publique.fr/loi/277797-loi-4-aout-2021-programmation-aide-publique-developpement-solidaire>

²⁸ La mission aide publique au développement » comporte deux programmes : le programme 110 « Aide économique et financière au développement » géré par le ministère de l'économie, des finances et de la relance (MEFR) et le programme 209 « Solidarité à l'égard des pays en développement » géré par le ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE).

- Poser des questions orales ou écrites au gouvernement
- Porter politiquement le sujet de la solidarité internationale dans l'hémicycle et auprès du groupe parlementaire
- Parler de la solidarité internationale dans les médias à l'aide de tribune ou d'interview

Annexe 1 : La qualité de notre aide au développement

Trop de financements répertoriés comme de l'APD ne quittent aujourd'hui pas le territoire français. 13% de notre APD permet de financer l'accueil des réfugiés sur notre territoire, les bourses et frais d'écologies des étudiants étrangers et les allègements de dette qui ont déjà été comptabilisés dans notre APD lors de la contraction des prêts²⁹. Les frais liés à l'accueil des réfugiés ont notamment explosés, avec un doublement depuis 2017, ce qui s'explique en partie par l'inclusion de la ligne « frais de santé des migrants » dans la comptabilisation de l'APD en 2019.



Note : les chiffres donnés pour 2022 sont des estimations réalisées par ONE et Donor Tracker basées sur les chiffres du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés, et disponibles sur notre outil de visualisation en ligne : <https://www.one.org/international/aid-data/oda-to-ukraine/>

ONE ne remet pas en cause le bien-fondé de ces flux essentiels, mais regrette la comptabilisation de ces coûts dans notre APD, dont l'objectif doit rester d'améliorer les conditions de vie des populations des pays en développement.

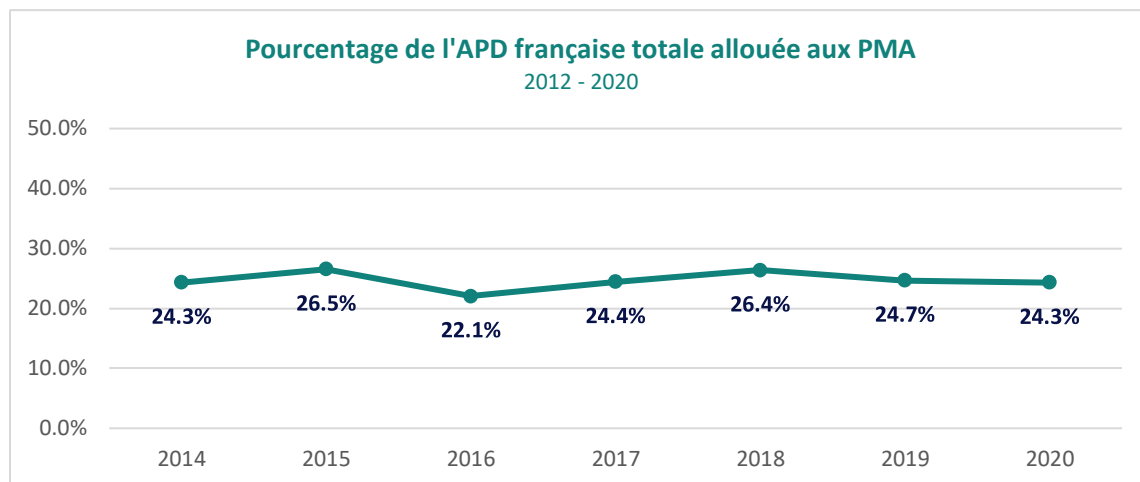
L'APD française ne cible enfin pas suffisamment les pays les plus pauvres. En 2020, seuls 24 % de l'APD française totale a été allouée aux Pays les Moins Avancés (PMA)³⁰. Ce sont pourtant ces pays qui ont le plus besoin de soutien financier et qui font face aux défis les plus importants pour leur développement. La France a d'ailleurs mis l'accent sur cette catégorie de pays dans sa loi relative au développement solidaire. Elle a par ailleurs identifié une liste de 19 pays prioritaires³¹ (qui font tous partie de la catégorie des PMA) et qui ne reçoivent pourtant que 15 % de notre APD (chiffre 2019). Cette priorité politique doit être concrétisée dans les financements : au moins 25 % de l'APD française doit être allouée aux 19 pays prioritaires et 50 % aux PMA.

²⁹ Cela représente 1,9 milliard € en 2022 selon le document de politique transversale sur la politique de développement 2022.

³⁰ Les pays les moins avancés (PMA) correspondent aux États les plus pauvres et les plus vulnérables de la communauté internationale face aux aléas économiques, environnementaux, humains et épidémiques. Les Nations unies les déterminent en fonction de trois critères cumulatifs : un revenu moyen par habitant inférieur à 745 dollars par an, une faiblesse des ressources humaines, une forte vulnérabilité économique.

A ce jour, 47 pays sont classés par les Nations Unies parmi les pays les moins avancés : Afghanistan, Angola, Bangladesh, Bénin, Bhoutan, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Comores, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Haïti, Îles Salomon, Kiribati, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Myanmar, Népal, Niger, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République démocratique populaire lao, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Tchad, Timor-Leste, Togo, Tuvalu, Vanuatu, Yémen, Zambie. Voir : <https://unctad.org/fr/press-material/qui-sont-les-pays-les-moins-avances-0>.

³¹ Définis par le CICID (comité interministériel de la coopération internationale et du développement) du 8 février 2018 : Bénin, Burkina Faso, Burundi, Comores, Djibouti, Éthiopie, Gambie, Guinée, Haïti, Libéria, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Sénégal, Tchad et Togo.



Annexe 2 : L'impact de la guerre en Ukraine sur l'aide publique au développement

La guerre en Ukraine pourrait exercer une pression sur l'aide de deux manières :

- L'Ukraine elle-même est éligible à l'aide publique au développement et a reçu 1,1 milliard de dollars en 2019. L'aide au pays va sans doute augmenter dans les années à venir.
- La part des coûts d'accueil des réfugiés dans l'APD française – déjà assez importante comme mentionné plus haut – risque d'exploser suite à l'accueil bienvenu de nombreux réfugiés ukrainiens sur notre territoire. Au niveau mondial en 2016, au plus fort de la crise syrienne, les coûts des réfugiés dans le pays ont doublé pour atteindre 16 milliards de dollars. Dans le cas de la crise ukrainienne, ces coûts pourraient s'élever à 30 milliards de dollars par an, soit l'équivalent de l'aide bilatérale totale à l'Afrique en 2020. Pour la France, les coûts d'accueil des réfugiés subir une augmentation comprise entre 40 et 70% en 2022.

Pour la France, ce sont potentiellement 2,6 milliards d'euros qui seront alloués au conflit en Ukraine, à travers les financements directs aux pays ou l'accueil des réfugiés ukrainiens sur notre territoire. Selon ces prévisions, le coût d'accueil total des réfugiés en France s'élèverait à 1,8 milliard de dollars cette année (1,7 milliard d'euros), soit plus de 12% de l'APD de la France en 2022 (estimée à 14,6 milliards d'euros).

ONE soutient et encourage toute aide apportée à l'Ukraine. Elle ne souhaite cependant pas que ces deux phénomènes aient comme conséquence la diminution des financements disponibles pour les pays africains et les autres pays en développement, ce qui est irrémédiable si nous ne prévoyons pas d'élargir l'enveloppe totale de notre APD. Ces nouvelles crises ne devraient pas venir détourner les fonds prévus pour soutenir une éducation de qualité ou pour renforcer les systèmes de santé dans les pays africains. **L'aide supplémentaire pour l'Ukraine ainsi que l'augmentation des coûts d'accueil des réfugiés doivent donc être additionnels aux engagements préexistants, c'est-à-dire aux 14,6 milliards que le gouvernement avait prévu d'allouer à l'APD en 2022, et additionnels à l'atteinte des 0,7 %**. Malgré les tensions qui pèsent sur notre budget, et comme mentionné plus haut dans cette note, un outil reste à notre disposition : la taxe sur la transaction financière, dont les ressources ont augmenté de 50 % depuis 2019 sans jamais bénéficier à la solidarité internationale.